

DEBAT

Thierry de MONTBRIAL

Je vous propose de prendre malheureusement deux ou trois questions, interventions maxima. Le temps passe toujours trop vite. Nous sommes en retard. Faisons de notre mieux. Monsieur l'ambassadeur DEJAMMET ?

Alain DEJAMMET

Ce n'est pas une question. C'est un simple commentaire pour faire remarquer à quel point il est bon que le président du CICR soit reçu dans ce genre d'institution. Il a été reçu récemment à Paris lors de la Conférence des ambassadeurs. C'est tout à fait utile pour prendre conscience de l'utilité du rôle du CICR. Je crois qu'il est très bon que des ONG dénoncent publiquement, mais il est tout à fait nécessaire de maintenir la légendaire discrétion du CICR parce que c'est la condition évidemment absolue pour que celui-ci puisse jouer son rôle. Je suis persuadé qu'il n'aurait pas pu jouer son rôle auprès des prisonniers dans certaines prisons d'Afrique, si cette discrétion avait été publiquement violée.

Après, il y a des arrangements possibles et que le CICR peut communiquer. Si nous maintenons une certaine confidentialité, c'est peut-être tout à fait utile. Je crois, j'espère que c'est poursuivi, mais je voulais simplement signaler qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies, il était de coutume, et j'espère que cette coutume est poursuivie, que le président du Conseil de sécurité reçoive individuellement, pour une réunion parfaitement confidentielle, le délégué du CICR à New York, parce que c'était tout à fait utile pour nous apporter des informations sur des situations. J'espère que cette coutume encore une fois peu publique, mais nous sommes entre nous, est maintenue. De même que le président de l'Union européenne, l'ambassadeur qui représentait le pays exerçant la présidence de l'Union européenne recevait, organisait des rencontres dans le cadre du Conseil de sécurité avec le délégué ou le président lui-même du CICR qui venait à New York. Et c'est tout à fait utile. Cette information, nous ne la rendons pas immédiatement publique, mais elle est absolument nécessaire pour apprécier, pour évaluer. C'est vraiment un hommage très simple que je veux rendre en tant que modeste praticien au CICR. Merci.

Thierry de MONTBRIAL

Merci. Monsieur DEJAMMET était entre autres ambassadeur représentant de la France à l'ONU. Il connaît fort bien tout ça. Monsieur au premier rang et ensuite malheureusement, je suis désolé, mais le temps passe trop vite. J'en prends une et Monsieur SHEETRIT après.

Mohamed LOULICHKI

Je m'appelle **Mohamed LOULICHKI** et je suis un deuxième ambassadeur qui a eu le privilège de travailler avec Peter. Je vois dans l'organisation de ce débat un hommage rendu à l'œuvre humanitaire du CICR. Je vous remercie, Monsieur MAURER, d'avoir parlé de la complication des conflits, des crises. Ne pensez-vous pas qu'il y ait un besoin de revisiter le droit international humanitaire ? Nous avons les Conventions de 1949, les Protocoles additionnels de 1977. Après 41 années, n'y a-t-il pas un besoin de renforcer davantage le droit international humanitaire parce que, dans son renforcement, c'est un renforcement de votre impartialité et de votre neutralité ?

Thierry de MONTBRIAL

Je prends Monsieur SHEETRIT, désolé pour les autres. Puis, vous répondrez à ces questions en deux minutes.

Meir SHEETRIT

I just would like to ask if and how you were involved in the war in Syria?

Thierry de MONTBRIAL

Three minutes.

Peter MAURER

Je commencerais par la dernière question, plus facile. La Syrie est actuellement le pays où nous menons notre plus vaste opération – la plus vaste, en fait, que nous ayons menée depuis des dizaines d'années. Cela illustre mon propos de tout à l'heure : alors que le pays est en proie à l'une des guerres les plus dévastatrices, avec des difficultés d'accès particulièrement importantes, le fait que nous y menions des opérations de grande envergure démontre une capacité d'action tout de même remarquable.

Monsieur DEJAMMET, vous pouvez être rassuré : non seulement la pratique que vous évoquez perdure aujourd'hui, mais elle a même été renforcée. Il y a encore plus de contacts, qui demeurent bien sûr confidentiels, avec les membres et le chef de la délégation du CICR à New York. Dans la mesure où le Conseil de sécurité a élargi le champ de ses activités aux débats et décisions sur certaines questions humanitaires et de droit international humanitaire, nous avons multiplié nos échanges, qui sont souvent journaliers et très confidentiels, avec ses membres.

Faut-il ou non revisiter le droit ? Je pense que nous avons une position assez claire sur cette question. Nous estimons que les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels sont et restent, dans une large mesure, des normes de droit coutumier, et que le droit international humanitaire, tant coutumier que conventionnel, demeure un instrument extrêmement pertinent pour répondre aux problèmes d'aujourd'hui. Mais nous sommes aussi d'avis qu'il ne les reflète pas tous dans toutes leurs dimensions.

Faut-il alors réviser ce droit ? Ou l'adapter ? Nous pensons que le premier défi est de faire en sorte que les États parviennent à une compréhension et une interprétation communes du droit existant. Il est fondamental de consolider les règles les plus importantes et de leur donner une interprétation consensuelle dans les contextes contemporains. Après, je suis d'accord que le droit international humanitaire comporte des lacunes, comme n'importe quel autre corpus de droit. Mais la question qui se pose, d'après nous, est plutôt la suivante : serait-il opportun de lancer aujourd'hui un processus de révision des Conventions de Genève ? Si nous le faisons, les normes de droit en sortiraient-elles renforcées ou affaiblies ?

En toute objectivité, je crains malheureusement que ce ne soit pas en convoquant une Conférence internationale de 194 États que nous parviendrons à renforcer la protection des personnes touchées par la guerre et la violence. Au CICR, nous pensons plutôt qu'une telle initiative se solderait par un manque de consensus sur les questions clés et la direction à prendre. C'est pourquoi nous préférons continuer sur le chemin plus pragmatique de l'adaptation par l'interprétation. Sur cette question aussi, nous restons convaincus que c'est en maintenant un dialogue confidentiel avec les États et leurs forces armées ainsi qu'avec les acteurs non étatiques que nous parviendrons à faire mieux respecter le droit existant.

Thierry de MONTBRIAL

Merci beaucoup. Alors je voudrais conclure par deux mots. Le premier est de dire que je souhaite que ces questions de droit humanitaire fassent aussi partie de plus en plus du travail de la World Policy Conference, parce que c'est insuffisamment connu. Cela a toujours été essentiel. Mais dans ce monde très troublé qu'est le nôtre, avec de multiples conflits de basse intensité, mais extrêmement sales à certains égards, ces questions sont très importantes.

La seconde chose que je voudrais dire est de vous demander d'applaudir chaleureusement deux personnes, à savoir une personne physique qu'est Peter MAURER et une personne morale dans tous les sens du terme, qu'est le CICR.

Peter MAURER

Merci beaucoup. Merci, Thierry.